

BATIGERE ILE DE FRANCE

Assemblée Générale
du 9-06-2011

Rapport
annuel 2010



réseau

Batigère

Assemblée Générale Mixte Ordinaire
et Extraordinaire
du 9 juin 2011

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire, conformément aux dispositions légales et statutaires, pour vous rendre compte de l'activité de la Société, soumettre à votre approbation les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2010 ainsi qu'une augmentation de capital réservée aux salariés. Les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

SOMMAIRE

| | |
|---|---------|
| Rapport du Conseil d'Administration | P 2 à 4 |
| Bilan au 31 décembre 2010 | P 6-7 |
| Compte de résultat comparatif | P 8-9 |
| Résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices | P 10 |
| Extrait du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels | P 11 |
| Rapport spécial du Commissaire aux Comptes | P 12-13 |
| Résolutions | P 14 |

COMPTES DE L'EXERCICE 2010

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2010 qui vous sont présentés, ont été établis conformément à l'instruction n° 92-10 TO du 27 avril 1992, modifiée par les avenants n° 95-8, n° 98-5 et l'avenant applicable au 1er janvier 2005 issu du comité de la réglementation comptable.

Les règles applicables et l'incidence des changements de méthode sur le compte de résultat sont commentés dans l'annexe littéraire pour chaque poste concerné.

L'exercice 2010 se solde par un bénéfice net de 9 151 K€, en progression de 3 911 K€ par rapport à l'exercice précédent.

La situation financière de BATIGERE ILE DE FRANCE au 31 décembre 2010 se caractérise, d'une part, par une trésorerie nette (concours bancaires déduits) de 40 592 K€ représentant un ratio de 7 mois de loyers et, d'autre part, par un endettement net à long et moyen terme de 543 979 K€.

Le montant de l'endettement financier locatif défini par le ratio « annuités de remboursements d'emprunts locatifs / total des loyers quittancés » ressort à 43,98 % au titre de l'année 2010 contre 48,13 % en 2009. Ce ratio, en baisse significative, provient du montant des intérêts, indexés sur le taux du livret A, qui a chuté de 27 %, dans l'annuité locative.

Afin de faciliter la comparaison des comptes de résultats des années 2008 à 2010, nous vous donnons les éléments constitutifs dans le tableau ci-dessous :

| en K€ | 2008 | 2009 | 2010 |
|---|----------|----------|----------|
| Charges d'exploitation | 75 672 | 86 711 | 86 899 |
| Produits d'exploitation | 92 009 | 101 749 | 101 714 |
| Loyers des logements non conventionnés | 13 567* | 13 687 | 12 908 |
| Loyers des logements conventionnés | 45 131* | 47 136 | 49 294 |
| Suppléments de loyers | 227 | 239 | 509 |
| Loyers résidences sociales et foyers | 335 | 339 | 303 |
| Loyers garages et commerces | 5 065* | 5 362 | 6 014 |
| S/Total loyers quittancés | 64 325 | 66 763 | 69 028 |
| Résultat d'exploitation | 16 337 | 15 038 | 14 815 |
| Produits financiers | 1 623 | 1 569 | 742 |
| Charges financières | 18 183 | 20 047 | 15 949 |
| Résultat financier | - 16 560 | - 18 478 | - 15 207 |
| Résultat courant | - 223 | - 3440 | - 392 |
| Résultat exceptionnel | 15 566 | 8 884 | 9 543 |
| Participation des salariés | 208 | 204 | - |
| Bénéfice | 15 135 | 5 240 | 9 151 |
| *après reprise des baux emphytéotiques par BATIGERE - SAREL | | | |

Analyse du compte de résultat

Le résultat net comptable de l'exercice 2010 s'élève à 9 151 K€ et il se compose de la façon suivante :

- du résultat d'exploitation pour 14 815 K€ (- 223 K€ soit - 1,5 % par rapport à 2009),
- du résultat financier pour - 15 207 K€ (+ 3 271 K€ soit + 17,9 % par rapport à 2009),
- du résultat exceptionnel pour 9 543 K€ (+ 859 K€ par rapport à 2009).

Le résultat d'exploitation

Les charges d'exploitation récupérables et non récupérables sont stables par rapport à 2009 puisqu'elles ne progressent que de 0,3 %. En fait, c'est la part des charges récupérables qui diminue au détriment des charges non récupérables qui augmente de + 1 795 K€, soit 2,91 %. Les principales augmentations concernent les dépenses d'entretien et de maintenance du patrimoine non récupérables (+ 996 K€) ainsi que les charges de personnel non

récupérables (+ 1217 K€). En revanche, compte tenu des dégrèvements obtenus, les taxes foncières ont diminué de 532 K€ par rapport à 2009.

Les produits d'exploitation, hors récupération de charges locatives, sont en augmentation de + 1 774 K€, soit + 2,27 % de plus que l'exercice précédent. Les loyers des logements, parkings et commerces ont progressé de 3,4 % (+ 2 265K€) en 2010 ; ils comprennent les loyers des opérations de constructions neuves mises en service dans l'année et le chiffre d'affaires lié aux acquisitions d'immeubles.

En raison du montant élevé des cessions du patrimoine, les loyers des logements non conventionnés ont baissé de 779 K€. En masse, les reprises de provision et la production immobilisée diminuent de 1 051 K€.

Le résultat financier est négatif de 15 207 K€, en amélioration de 3 271 K€ par rapport à l'exercice précédent.

Cette amélioration provient de la diminution des charges d'intérêts des emprunts indexés sur le taux du livret A. Les produits financiers, quant à eux subissent également la diminution des taux d'intérêts de placement : ils ont baissé de moitié par rapport à 2009 et s'élèvent à 742 K€, malgré un encours de la trésorerie stable d'une année sur l'autre.

Le résultat exceptionnel s'élève à 9 543 K€. Il se compose pour la majeure partie des plus values comptables consécutives aux cessions des 98 logements aux locataires (+ 7 896 K€).

Les subventions d'investissement reprises au compte de résultat sont de 4 317 K€. Les charges exceptionnelles enregistrent, en 2010, la valeur du coût des démolitions sans reconstruction des 60 logements de Sartrouville et d'anciennes opérations pour 2 593 K€.

Le résultat courant qui est le cumul du résultat d'exploitation et du résultat financier se situe à - 392 K€ (contre - 3 440 K€ en 2009).

Le résultat courant HLM (intégrant les subventions virées au compte de résultat) est positif de + 3 926 K€.

Analyse du bilan

Le total du bilan net de la société au 31 décembre 2010 est de 797 887 401 €, en augmentation de 1,6 %, par rapport au total du bilan du 31 décembre 2009.

A l'actif

En comparaison avec l'année passée, l'actif net immobilisé est en augmentation de 9 931 K€ (+ 1,5 %), à un total s'élevant à 711 937 K€ (soit 89,3 % du bilan) :

- Les immobilisations incorporelles enregistrent les montants des baux emphytéotiques des nouvelles opérations d'investissement des 268 logements de l'Ilot St-Blaise à Paris 20ème (+ 2 154 K€), ainsi que des 10 logements du 9 rue Gonnet, des 15 logements du 37 bis rue de Montreuil et des 12 logements de rue Casablanca à Paris (+ 3 568 K€).

- Les immobilisations corporelles ainsi que les immobilisations en cours sont en faible progression par rapport à 2009 en raison de la sortie des immobilisations consécutives aux ventes des 98 logements aux locataires, dont 41 à Puteaux (les Minerves). Au total, 9 844 K€ ont été sortis de la valeur brute des terrains et des constructions.

69 logements ont été livrés en 2010 dont 12 logements en VEFA rue Sedaine à Paris, 16 logements rue Dupetit-Thouars à Paris, 19 logements rue Myrrha à Paris et 22 logements, rue du Château à Livry-Gargan. L'augmentation du montant brut des terrains et constructions de l'année s'est élevée à 38 406 K€.

- Les immobilisations financières sont stables d'une année sur l'autre.

L'actif circulant (créances d'exploitation et créances diverses) est en hausse à cause de l'accroissement des créances locataires de 13,2 % (y compris la part des locataires douteux). La trésorerie (valeurs mobilières de placement et disponibilités moins les concours bancaires courants) est stable par rapport à fin 2009 : 40 592 K€.

Au passif

Les capitaux propres avant affectation du résultat s'établissent à 203 348 K€, soit une progression de 16 683 K€ (+ 9 %). Plusieurs éléments justifient cette augmentation :
- une dotation de 5 126 K€ aux réserves et au report à nouveau,
- l'augmentation du résultat de 3 912 K€,
- les subventions nettes augmentent de 7 645 K€ (notifications nouvelles pour 10 522 K€, reprises pour 2 877 K€).

Les provisions pour risques et charges sont en hausse de 1 002 K€, dont 498 K€ affecté à la PGE et 504 K€ au titre des provisions pour litiges (contentieux construction).

Les dettes financières, en excluant la variation des concours bancaires courants, des ICNE, des intérêts compensateurs et des dépôts de garantie sont en légère diminution de 2 704 K€.

Cette variation correspond aux versements des prêts locatifs à long terme de 23 598 K€ pour financer les opérations d'acquisition amélioration, de constructions neuves et de réhabilitation. Quant aux remboursements d'emprunts, ils se sont élevés à 22 005 K€, dont 4 690 K€ de remboursements anticipés des emprunts des logements destinés à la vente. Au titre des préfinancements, la société a remboursé 8 000 K€ et a encaissé 8 665 K€ en 2010.

Le fonds de roulement s'élève à 44 690 K€ et se situe à 7,75 mois de loyers : stable par rapport à 2009.

En application des dispositions de l'article L. 441-6-1 al 1 du Code de Commerce, nous vous indiquons la décomposition, à la clôture des deux derniers exercices, du solde des dettes à l'égard des fournisseurs, par date d'échéance :

| Date d'échéance | 2009 | 2010 |
|---------------------|-------------|-------------|
| < à 30 jours | 2 607 003 € | 3 607 877 € |
| < 30 et 60 jours > | 2 790 128 € | 3 084 281 € |
| <60 et 90 jours > | 810 320 € | 359 390 € |
| < 90 et 120 jours > | 267 601 € | 305 500 € |
| > 120 jours | 1 433 867 € | 317 216 € |

Evolution de la situation financière

| | Exercice 2006 | Exercice 2007 | Exercice 2008 | Exercice 2009 | Exercice 2010 |
|------------------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| CHIFFRE D'AFFAIRES | | | | | |
| Produits des activités (K€) | 90 707 | 88 371 | 86 148 | 94 954 | 95 284 |
| dont loyers (K€) | 67 584 | 69 647 | 64 325 | 66 763 | 69 028 |
| | | | | | |
| RÉSULTATS | | | | | |
| Résultat courant HLM (K€) | 5 370 | 536 | 6 282 | 488 | 3 926 |
| Résultat net comptable (K€) | 13 573 | 1 574 | 15 135 | 5 240 | 9 151 |
| | | | | | |
| STRUCTURE FINANCIÈRE | | | | | |
| Endettement net / Capitaux propres | 3,18 | 3,73 | 2,96 | 2,96 | 2,68 |
| Annuités locatives / Loyers (%) | 52,00 | 59,00 | 47,6 | 48,13 | 43,98 |
| Intérêts / Endettement net (%) | 3,30 | 3,35 | 3,47 | 3,46 | 2,76 |

■ PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT

Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice de 9 151 403,33 € de la manière suivante :

- 7 896 352,83 € à la réserve des plus-values des cessions immobilières,
- 1 142 575,55 € au compte de report à nouveau,
- 112 474,95 € à la distribution d'un dividende net de 0,21 € par action dont la date de paiement serait fixée au 1er juillet 2011.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons que le dividende distribué au titre des trois derniers exercices a été le suivant :

| Année | Dividende global | Dividende par action |
|-------|------------------|----------------------|
| 2007 | 112 474,95 €* | 0,21 € |
| 2008 | 112 474,95 €* | 0,21 € |
| 2009 | 112 474,95 €* | 0,21 € |

* éligible à l'abattement de 40%

■ RÉPARTITION DU CAPITAL

Le capital de la Société s'élève à 20 888 205 € au 31 décembre 2010, sans changement par rapport à l'exercice précédent. Il est divisé en 535 595 actions.

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de Commerce, la répartition entre les principaux actionnaires se ventile, au 31 décembre 2010, comme suit :

- 67,99 % BATIGERE-SAREL
- 19,22 % CILGERE
- 11,52 % BATIGERE NORD-EST

Au sens de l'article L. 225-102 du Code de Commerce, nous vous informons que les salariés de BATIGERE ILE DE FRANCE ne détiennent aucune participation dans le capital de la Société.

■ PARTICIPATIONS

Nous vous informons que notre Société détient les participations suivantes :

- 51,15 % du capital de la SA D'HLM FIAC dont le siège social est situé 18/26 rue Goubet à 75019 Paris,
- 8,33 % du capital de la SEM AVENIR LIMEIL BREVANNES dont le siège social est situé à l'Hôtel de Ville - Place Charles de Gaulle - 94456 Limeil-Brévannes,
- 5,02 % du capital de SACICAP AIPAL dont le siège social est situé 122 boulevard Victor Hugo - 93400 Saint-Ouen.

■ ACTIVITÉS ET RÉSULTATS DES FILIALES

FIAC

Au 31 décembre 2010, le patrimoine du FIAC se compose de 4 039 logements. La vacance en exploitation est de 1,6 %. La dette totale s'élève à 2,664 M€ contre 2,446 M€ à fin 2009.

Le compte de résultat fait ressortir un résultat net de 3,869 M€ contre 4,278 M€ à fin 2009.

Le Directeur Général Unique a proposé à l'Assemblée Générale de distribuer un dividende de 0,81 € par action.

■ INFORMATIONS RELATIVES AUX MANDATAIRES SOCIAUX

Mouvements au sein du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration du 7 octobre 2010 a été informé du remplacement de M. Vincent BENAYACHI, Administrateur Locataire, par M. Daniel MESSIN et de la désignation de M. Laurent JOSSE en qualité de Représentant Permanent du Département des HAUTS-DE-SEINE.

Elections des administrateurs locataires

Nous vous informons que les élections des Administrateurs représentant les locataires ont eu lieu le 8 décembre 2010.

M. Daniel MESSIN représentant la CLCV (Consommation, Logement et Cadre de Vie), M. Edgar FISSON et M. Yves CATODEAU, représentant la CNL (Confédération Nationale du Logement) ont été élus représentants des locataires au Conseil d'Administration de la Société pour une durée de 4 ans.

Renouvellement des mandats

Les mandats de BATIGERE SAS, de M. GIROD, du DEPARTEMENT DE PARIS, du DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE, du COMITE D'AIDE SOCIALE du Ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement arrivent à expiration à l'issue de la présente Assemblée.

Sur proposition de l'actionnaire de référence pour BATIGERE SAS et M. GIROD, sur proposition des actionnaires visés à l'article L. 422-2-1-1-2° du Code de la Construction et de l'Habitation pour le DEPARTEMENT DE PARIS et le DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE et sur proposition des actionnaires visés à l'article L. 422-2-1-1-4° du Code de la Construction et de l'Habitation pour le COMITE D'AIDE SOCIALE du Ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement et conformément à l'article 10 des statuts, nous vous demandons de les renouveler dans leurs fonctions pour une période de trois années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2013.

Mandats et fonctions exercés

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de Commerce, nous vous communiquons, en annexe, la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans d'autres Sociétés par chacun des mandataires sociaux.

■ CONVOCATION D'UNE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Augmentation du capital réservée aux salariés

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article L. 225-129-6 alinéa 2 du Code de Commerce, nous vous proposons une augmentation de capital en numéraire réservée aux salariés dans les conditions des articles L. 3332-18 à L. 3332-24 du Code du Travail, dont le montant pourrait être fixé à 3 % du capital actuel.

Ce projet vous est présenté pour satisfaire à une obligation légale, mais votre Conseil d'Administration ne le jugeant pas opportun, compte tenu du dispositif de plan d'épargne entreprise existant déjà au sein du Groupe, a décidé de ne pas agréer le projet de résolution y afférent qu'il soumet à votre vote.

■ INFORMATIONS RELATIVES AUX CONVENTIONS

• Conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de Commerce :

Nous vous précisons qu'au cours de l'exercice écoulé, six conventions réglementées donnant lieu à l'application de l'article L. 225-38 du Code de Commerce ont été autorisées.

• Conventions visées à l'article L. 225-39 du Code de Commerce :

La liste des conventions significatives portant sur les opérations courantes et conclues à des conditions normales a été tenue à votre disposition dans les délais légaux et communiquée à votre Commissaire aux Comptes.

Au terme de ce rapport, le Conseil d'Administration souhaite vous associer aux remerciements qu'il adresse au personnel de BATIGERE ILE DE FRANCE, qui par son travail et son dévouement a contribué aux résultats qui vous ont été présentés.

Le Conseil d'Administration

Bilan au 31 décembre 2010

| ACTIF | EXERCICE 2010 | | | EXERCICE 2009 |
|--|----------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| | BRUT | AMORT. et PROV. | NET | NET |
| ACTIF IMMOBILISÉ | | | | |
| IMMOBILISATIONS INCORPORELLES | | | | |
| - Frais d'établissement | 532 816 | 498 147 | 34 669 | 69 338 |
| - Baux emphytéotiques | 11 747 086 | 1 126 359 | 10 620 727 | 5 204 676 |
| - Autres | 1 009 617 | 447 160 | 562 457 | 601 344 |
| | 13 289 519 | 2 071 666 | 11 217 853 | 5 875 359 |
| IMMOBILISATIONS CORPORELLES | | | | |
| - Terrains | 137 432 389 | 676 657 | 136 755 732 | 131 920 782 |
| - Constructions | 707 339 808 | 218 683 518 | 488 656 290 | 457 705 184 |
| - Matériel et outillage | 3 196 955 | 2 400 591 | 796 364 | 881 595 |
| - Autres | 5 507 722 | 1 209 344 | 4 298 378 | 4 537 022 |
| - Immobilisations en cours | 69 076 768 | 0 | 69 076 768 | 99 919 219 |
| - Avances et acomptes | 0 | 0 | 0 | 0 |
| | 922 553 643 | 222 970 111 | 699 583 532 | 694 963 803 |
| IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES | | | | |
| - Participations | 358 782 | 0 | 358 782 | 347 538 |
| - Prêts | 0 | 0 | 0 | 0 |
| - Autres immobilisations financières | 776 265 | 0 | 776 265 | 819 167 |
| | 1 135 048 | 0 | 1 135 048 | 1 166 705 |
| TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ | 936 978 213 | 225 041 780 | 711 936 432 | 702 005 867 |
| ACTIF CIRCULANT | | | | |
| STOCKS ET EN COURS | 0 | 0 | 0 | 0 |
| - Avances et acomptes versés sur commandes | 0 | 0 | 0 | 0 |
| CRÉANCES | | | | |
| - Créances clients et comptes rattachés | 15 444 182 | 6 684 776 | 8 759 406 | 7 733 116 |
| - Autres créances | 33 312 195 | 5 412 | 33 306 782 | 31 208 672 |
| VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT | 26 188 936 | 127 298 | 26 061 638 | 34 191 702 |
| DISPONIBILITÉS | 14 534 020 | 0 | 14 534 020 | 6 271 790 |
| TOTAL ACTIF CIRCULANT | 89 479 335 | 6 817 487 | 82 661 848 | 79 405 281 |
| COMPTES DE RÉGULARISATION | | | | |
| CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE | 19 606 | 0 | 19 606 | 0 |
| CHARGES A RÉPARTIR | 3 269 515 | 0 | 3 269 515 | 4 169 426 |
| | | | | |
| TOTAL COMPTES DE RÉGULARISATION | 3 289 122 | 0 | 3 289 122 | 4 169 426 |
| | | | | |
| TOTAL GÉNÉRAL | 1 029 746 670 | 231 859 268 | 797 887 401 | 785 580 575 |

| PASSIF | EXERCICE 2010 | EXERCICE 2009 |
|--|--------------------|--------------------|
| CAPITAUX PROPRES | | |
| CAPITAL | 20 888 205 | 20 888 205 |
| PRIMES D'ÉMISSION, DE FUSION, D'APPORT | 5 453 702 | 5 453 702 |
| ÉCARTS DE RÉÉVALUATION | 0 | 0 |
| | | |
| RÉSERVES | | |
| - Réserve légale | 2 088 820 | 2 024 117 |
| - Réserves statutaires et contractuelles | 773 244 | 773 244 |
| - Autres | 38 164 094 | 32 590 002 |
| | | |
| REPORT À NOUVEAU | 14 695 938 | 15 207 431 |
| RÉSULTAT DE L'EXERCICE | 9 151 403 | 5 239 775 |
| SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT | 112 133 091 | 104 488 809 |
| | | |
| TOTAL CAPITAUX PROPRES | 203 348 500 | 186 665 289 |
| | | |
| PROVISIONS | | |
| PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES | | |
| - Provisions pour risques | 862 090 | 674 695 |
| - Provisions pour charges | 1 957 666 | 1 641 002 |
| - Provisions pour gros entretien | 6 479 103 | 5 980 784 |
| | | |
| TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES | 9 298 860 | 8 296 483 |
| | | |
| DETTES | | |
| - Participations des employeurs | 86 878 740 | 85 121 789 |
| - Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit | 378 803 203 | 388 271 778 |
| - Emprunts et dettes financières diverses | 87 983 216 | 93 152 188 |
| - Dépôts et cautionnements reçus | 5 554 114 | 5 539 800 |
| - Dettes fournisseurs et comptes rattachés | 5 547 565 | 3 996 101 |
| - Dettes fiscales et sociales | 3 861 677 | 3 018 495 |
| - Dettes sur immobilisations et comptes rattachés | 5 922 081 | 5 920 339 |
| - Autres dettes | 7 269 030 | 2 281 890 |
| | | |
| TOTAL DETTES | 581 819 627 | 587 302 380 |
| | | |
| COMPTES DE RÉGULARISATION | | |
| PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE | 3 420 412 | 3 316 420 |
| | | |
| TOTAL COMPTES DE RÉGULARISATION | 3 420 412 | 3 316 420 |
| | | |
| TOTAL GÉNÉRAL | 797 887 401 | 785 580 575 |

Compte de résultat comparatif

| CHARGES | EXERCICE 2010 | EXERCICE 2009 | VARIATIONS |
|--|--------------------|--------------------|-------------------|
| CHARGES D'EXPLOITATION | | | |
| - Achats et charges externes | 39 322 747 | 40 528 867 | -1 206 120 |
| - Impôts, taxes et versements assimilés | 9 363 068 | 9 719 795 | -356 727 |
| - Salaires et traitements | 9 630 686 | 8 730 754 | 899 932 |
| - Charges sociales | 4 574 659 | 4 243 697 | 330 962 |
| - Dotations aux amortissements et provisions | | | |
| • sur immobilisations : dotations aux amortissements | 19 422 980 | 18 053 274 | 1 369 706 |
| • sur actif circulant : dotations aux provisions | 668 200 | 887 657 | -219 457 |
| • pour risques et charges : dotations aux provisions | 3 500 498 | 3 831 205 | -330 707 |
| - Autres charges | 415 952 | 715 271 | -299 319 |
| | | | |
| TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION | 86 898 793 | 86 710 522 | 188 271 |
| | | | |
| CHARGES FINANCIÈRES | | | |
| - Intérêts et charges assimilés | 14 921 338 | 19 729 678 | -4 808 340 |
| - Dotations aux amortissements et provisions | 1 027 210 | 317 851 | 709 359 |
| | | | |
| TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES | 15 948 549 | 20 047 529 | -4 098 980 |
| | | | |
| CHARGES EXCEPTIONNELLES | | | |
| - Sur opérations de gestion | 1 970 490 | 661 615 | 1 308 875 |
| - Sur opérations en capital | 12 733 016 | 8 310 650 | 4 422 366 |
| - Sur dotations aux amortissements et provisions | 581 716 | 497 055 | 84 661 |
| | | | |
| TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES | 15 285 223 | 9 469 320 | 5 815 903 |
| | | | |
| - Participation des salariés | 0 | 203 627 | -203 627 |
| | | | |
| TOTAL DES CHARGES | 118 132 565 | 116 430 999 | 1 701 566 |
| | | | |
| SOLDE CRÉDITEUR = BÉNÉFICE | 9 151 403 | 5 239 775 | 3 911 628 |
| | | | |
| TOTAL GÉNÉRAL | 127 283 969 | 121 670 774 | 5 613 195 |

| PRODUITS | EXERCICE 2010 | EXERCICE 2009 | VARIATIONS |
|---|--------------------|--------------------|------------------|
| PRODUITS D'EXPLOITATION | | | |
| - Production vendue (ventes) | 0 | 0 | 0 |
| - Récupération des charges locatives | 21 850 242 | 23 659 513 | -1 809 271 |
| - Production vendue (loyers) | 69 028 140 | 66 763 223 | 2 264 917 |
| - Production vendue (produits des activités annexes) | 4 405 650 | 4 531 067 | -125 417 |
| - Production immobilisée | 1 468 389 | 1 645 534 | -177 145 |
| - Subventions d'exploitation | 612 991 | 61 720 | 551 271 |
| - Reprises sur provisions et transferts de charges | 2 847 144 | 3 720 686 | -873 542 |
| - Autres produits | 1 501 528 | 1 367 417 | 134 111 |
| | | | |
| TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION | 101 714 086 | 101 749 160 | -35 074 |
| | | | |
| PRODUITS FINANCIERS | | | |
| - Des valeurs mobilières de placements | 397 572 | 251 070 | 146 502 |
| - D'autres valeurs mobilières et des créances de l'actif immobilisé | 2 273 | 2 994 | -721 |
| - Reprises sur provisions et transferts de charges | 21 700 | 431 149 | -409 449 |
| - Produits nets sur cessions des valeurs mobilières de placement | 320 029 | 883 465 | -563 436 |
| | | | |
| TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS | 741 576 | 1 568 678 | -827 102 |
| | | | |
| PRODUITS EXCEPTIONNELS | | | |
| - Sur opérations de gestion | 1 056 402 | 318 834 | 737 568 |
| - Sur opérations en capital | 23 771 904 | 16 110 342 | 7 661 562 |
| - Reprises sur provisions et transferts de charges | 0 | 1 923 760 | -1 923 760 |
| | | | |
| TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS | 24 828 307 | 18 352 936 | 6 475 371 |
| | | | |
| TOTAL DES PRODUITS | 127 283 969 | 121 670 774 | 5 613 194 |
| | | | |
| SOLDE DÉBITEUR = PERTE | 0 | 0 | 0 |
| | | | |
| TOTAL GÉNÉRAL | 127 283 969 | 121 670 774 | 5 613 195 |

Résultats des 5 dernières années

| | Exercice 2006 | Exercice 2007 | Exercice 2008 | Exercice 2009 | Exercice 2010 |
|---|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| I. CAPITAL EN FIN D'EXERCICE | | | | | |
| - Capital social | 20 888 205 | 20 888 205 | 20 888 205 | 20 888 205 | 20 888 205 |
| - Nombre d'actions ordinaires existantes | 535 595 | 535 595 | 535 595 | 535 595 | 535 595 |
| - Nombre maximal d'actions futures à créer | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| • Par conversion d'obligations | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| • Par exercice de droit de souscription | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| II. OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE | | | | | |
| - Chiffre d'affaires hors taxes | 67 877 415 | 70 103 323 | 66 586 825 | 71 294 288 | 73 433 791 |
| - Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions | 34 494 816 | 16 297 540 | 32 947 415 | 28 215 538 | 32 743 081 |
| - Participation de salariés due au titre de l'exercice | 160 920 | 192 057 | 208 457 | 203 627 | 0 |
| - Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions | 13 572 720 | 1 573 749 | 15 134 666 | 5 239 775 | 9 151 403 |
| - Résultat distribué | 112 475 | 112 475 | 112 475 | 112 475 | 112 475 |
| III. RÉSULTATS PAR ACTION | | | | | |
| - Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions | 64,40 | 30,43 | 61,52 | 52,68 | 61,13 |
| - Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions | 25,34 | 2,94 | 28,26 | 9,78 | 17,09 |
| - Dividende attribué à chaque action | 0,21 | 0,21 | 0,21 | 0,21 | 0,21 |
| IV. PERSONNEL | | | | | |
| - Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice | | 285 | 288 | 315 | 322 |
| - Montant de la masse salariale de l'exercice | 6 822 832 | 7 243 152 | 7 559 908 | 8 730 754 | 9 630 686 |
| - Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales) | 3 172 493 | 3 504 013 | 3 445 299 | 4 243 697 | 4 574 659 |

Extrait du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société d'HLM BATIGERE ILE DE FRANCE, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note 2.12 de l'annexe concernant la non application de la méthode préférentielle de comptabilisation des intérêts compensateurs et son impact sur la situation nette et le résultat de l'exercice.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Comme mentionné dans la première partie du présent rapport, la note 2.12 de l'annexe expose les conséquences du maintien en charges à répartir des intérêts compensateurs qui ne constitue plus une méthode préférentielle, en application de l'avis du Comité d'Urgence du Conseil National de la Comptabilité n° 99-A du 5 juillet 1999. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de la possibilité de maintenir la méthode prévue par la loi du 21 juillet 1994.
- La note n° 3.4 de l'annexe des comptes 2010 précise que la société Batigère Ile de France a souscrit plusieurs contrats de SWAPS dont l'objectif est de se prémunir contre les évolutions attendues à moyen terme des taux d'intérêts. Au titre de l'année 2010, les contrats d'échange de taux ont dégagé une marge de taux négative de 445 326 €. La société ne devrait pas être pénalisée dans les taux supportés, compte tenu des anticipations retenues par les services financiers de Batigère Ile de France, il n'y a donc pas de conséquence négative, dès lors qu'il n'est pas envisagé de liquider ces contrats. Dans ces conditions aucune provision n'a été comptabilisée au 31 décembre 2010. Nous avons étudié les hypothèses retenues qui nous sont apparues cohérentes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Paris, le 11 mai 2011

Le Commissaire aux comptes
Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton
International

Didier Clément
Associé

Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1. Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Conventions autorisées au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

1.1 Mandats de gestion Batigère Sarel

Au cours de plusieurs séances de l'année 2008, votre Conseil d'Administration a autorisé la signature de quatre conventions de mandat de gestion entre Batigère Ile de France et Batigère Sarel.

Le Conseil d'Administration du 7 avril 2010 a autorisé la refonte des mandats de gestion existants entre Batigère Ile de France et Batigère Sarel par la mise en place de nouveaux mandats de gestion pour chaque département d'Ile de France dans lequel Batigère Sarel a du patrimoine.

Les six nouveaux mandats de gestion portent donc désormais sur :

- 2 435 logements dans le Val de Marne (94)
- 864 logements dans les Hauts de Seine (92)
- 366 logements dans les Yvelines (78)
- 194 logements dans l'Essonne (91)
- 175 logements en Seine Saint Denis (93)
- 39 logements à Paris (75)

Les mandats de gestion ont donné lieu à la facturation de Batigère Sarel par Batigère Ile de France pour un montant de €. 3 837 375 TTC au titre de l'exercice contre €. 3 681 150 TTC au titre des anciens mandats de l'exercice précédent.

Les administrateurs concernés sont :

- Monsieur Baehrel,
- Monsieur Duband,
- Monsieur Schaack.

Convention non autorisée préalablement

En application des articles L. 225-42 et L. 823-12 du code de commerce, nous vous signalons que la convention suivante n'a pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il nous appartient de vous communiquer les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie.

1.2 Convention de prestation de service avec PSR-SAVO

Par convention en date du 28 octobre 2010, il a été convenu entre la SA d'HLM Batigère Ile de France et PSR-SAVO une assistance en matière de prestations informatiques. Au titre de l'exercice 2010, le montant des prestations facturées à PSR-SAVO par votre société au titre de ces frais d'assistance par mise à disposition de personne s'élève à €. 6 454 TTC. Cette convention n'a pas fait l'objet d'une autorisation préalable du fait du transfert du personnel du FIAC à votre société qui était facturé à PSR-SAVO dans une convention de prestations identique et préalablement autorisée.

2. Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

2.1 Adhésion à BC Ressources

Dans sa séance du 9 décembre 2004, votre Conseil d'Administration a été informé de la nouvelle organisation mise en place au sein de Batigère impliquant la signature d'une convention de prestation de service entre la SA d'HLM Batigère Ile de France et BC Ressources destinée à remplacer celle qui liait la SA d'HLM Batigère Ile de France et le GIE Batigère. Cette adhésion est devenue effective le 1er janvier 2005.

Au titre de l'année 2010, le montant des prestations facturées par BC Ressources à votre société, au titre de la délégation générale, des ressources humaines central et informatique, de la communication, des archives, de la comptabilité d'engagements, du juridique sociétés et du juridique et fiscal, s'élève à €. 760 293 TTC contre €. 815 554 TTC au titre de l'exercice précédent.

2.2 Adhésion à Batigère Ressources

Dans sa séance du 9 décembre 2004, votre Conseil d'Administration a été informé de la nouvelle organisation mise en place au sein de Batigère impliquant la signature d'une convention de prestation de service entre la SA d'HLM Batigère Ile de France et Batigère Ressources destinée à remplacer celle qui liait la SA d'HLM Batigère Ile de France et le GIE Batigère. Cette adhésion est devenue effective le 1er janvier 2005.

Au titre de l'année 2010, le montant des prestations facturées par Batigère Ressources à votre société, au titre du délégué et secrétaire général, de la coordination ALRC, du marketing, des données statistiques et écoute clients, du système informatique de gestion de la qualité des finances, de l'informatique, de l'exploitation, de la permanence, de la maintenance, du développement et de l'audit croissance externe s'élève à €. 1 754 234 TTC contre €. 1 147 404 TTC au titre de l'exercice précédent.

2.3 Convention de prestation de service avec Batigère Sarel

Dans sa séance du 9 décembre 2004, votre Conseil d'Administration a été informé de la nouvelle organisation mise en place au sein de Batigère impliquant la signature d'une convention de prestation de service entre la SA d'HLM Batigère Ile de France et Batigère Sarel destinée à remplacer celle qui liait la SA d'HLM Batigère Ile de France et le GIE Batigère. Cette adhésion est devenue effective le 1er janvier 2005.

Au titre de l'année 2010, le montant des refacturations effectuées par BATIGERE SAREL à votre société s'élèvent à €. 311 365 TTC contre €. 377 521 TTC au titre de l'exercice précédent, et correspondent à des mises à disposition de personnels et diverses prestations informatiques.

2.4 Convention de bail emphytéotique avec Batigère Sarel

Afin de permettre d'achever la territorialisation du patrimoine du groupe, votre Conseil d'Administration a autorisé dans sa séance en date du 3 décembre 1998, la signature de baux emphytéotiques des immeubles livrables depuis 1998 avec la société Batigère Sarel.

Un seul bail emphytéotique reste en vigueur sur l'immeuble situé à Puteaux (92) au 115, rue de la République.

Le montant des redevances facturées à votre société par Batigère Sarel sur ce bail s'élève à €. 250 317 TTC contre €. 277 550 TTC au titre de l'exercice précédent.

2.5 Convention de Conduite d'Opération avec Batigère Sarel

Dans sa séance du 16 décembre 2009, votre Conseil d'Administration a autorisé la signature de 3 conventions de Conduite d'Opération entre Batigère Ile de France et Batigère Sarel.

Ces conventions portent sur une partie du patrimoine sous mandat de gestion :

- 605 logements à Villejuif,
- 835 logements à Villejuif,
- 176 logements à Sucy-en-Brie.

Ces conventions ont donné lieu à la facturation de Batigère Sarel par Batigère Ile de France pour un montant de €. 88 951 contre €. 58 815 au titre de l'année précédente.

2.6. Association syndicale libre Les Renouillères

Une association syndicale libre, gérée par la SA d'HLM FIAC, assure la gestion des charges communes à Batigère Ile de France, FIAC et France Habitation sur le site des Renouillères à Neuilly - Plaisance. Il s'agit principalement des charges de chauffage des immeubles.

2.7. Mandat de gestion avec le Logement Urbain

Dans sa séance du 9 octobre 2003, votre Conseil d'Administration a autorisé la signature d'un mandat de gestion entre Batigère Ile de France et le Logement Urbain. La date d'effet de cette convention est le 1er juillet 2003.

Pour l'exercice 2010, le montant des prestations facturées par Batigère Ile de France s'élève à €. 83 806 TTC contre €. 78 606 TTC au titre de l'exercice précédent.

Paris, le 11 mai 2011

Le Commissaire aux comptes Grant Thornton Membre français de Grant Thornton International

Didier Clément Associé

Résolutions à l'Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire du 9 juin 2011

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire :

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes de l'exercice 2010 tels qu'ils lui sont présentés et qui se soldent par un résultat net de 9 151 403,33 €.

L'Assemblée Générale donne aux Administrateurs quitus de leur gestion pour cet exercice.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat de l'exercice soit la somme de 9 151 403,33 € de la manière suivante :

- 7 896 352,83 € à la réserve des plus-values des cessions immobilières,
- 1 142 575,55 € au compte de report à nouveau,
- 112 474,95 € à la distribution d'un dividende net de 0,21 € par action dont la date de paiement serait fixée à compter du 1er juillet 2011.

Sur le plan fiscal, conformément aux dispositions en vigueur, ce dividende ouvre droit, au profit des associés personnes physiques, à un abattement de 40 %.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons que le dividende distribué au titre des trois derniers exercices a été le suivant :

| Année | Dividende global | Dividende par action |
|-------|------------------|----------------------|
| 2007 | 112 474,95 €* | 0,21 € |
| 2008 | 112 474,95 €* | 0,21 € |
| 2009 | 112 474,95 €* | 0,21 € |

* éligible à l'abattement de 40%

TROISIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de Commerce, déclare approuver les conventions qui y sont mentionnées.

QUATRIÈME RÉOLUTION

Conformément aux dispositions de l'article 10 des statuts et sur proposition de l'actionnaire de référence, l'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'Administrateur de BATIGERE SAS, pour une durée de trois ans.

Ce nouveau mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

CINQUIÈME RÉOLUTION

Conformément aux dispositions de l'article 10 des statuts et sur proposition de l'actionnaire de référence, l'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'Administrateur de M. GIROD, pour une durée de trois ans.

Ce nouveau mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

SIXIÈME RÉOLUTION

Conformément aux dispositions de l'article 10 des statuts et sur proposition des actionnaires visés au 1-2° de l'article L. 422-2-1 du Code de la Construction et de l'Habitation, l'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'Administrateur du DEPARTEMENT DE PARIS, pour une durée de trois ans.

Ce nouveau mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

SEPTIÈME RÉOLUTION

Conformément aux dispositions de l'article 10 des statuts et sur proposition des actionnaires visés au 1-2° de l'article L. 422-2-1 du Code de la Construction et de l'Habitation, l'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'Administrateur du DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE, pour une durée de trois ans.

Ce nouveau mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

HUITIÈME RÉOLUTION

Conformément aux dispositions de l'article 10 des statuts et sur proposition des actionnaires visés au 1-4° de l'article L.422-2-1 du Code de la Construction et de l'Habitation, l'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'Administrateur du COMITE D'AIDE SOCIALE du Ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement pour une durée de trois ans.

Ce nouveau mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire :

NEUVIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, décide en application des dispositions de l'article L. 225-129-6 du Code de Commerce, de réserver aux salariés adhérents au plan d'épargne entreprise, une augmentation du capital en numéraire aux conditions prévues aux articles L. 3332-18 à L. 3332-24 du Code du Travail.

En cas d'adoption de la présente résolution, l'Assemblée Générale décide d'autoriser le Conseil d'Administration à procéder, dans un délai maximum de deux ans à compter de ce jour, à une augmentation de capital de 3 % réservée aux salariés adhérents audit plan d'épargne entreprise et réalisée conformément aux dispositions des articles L. 3332-18 à L. 3332-24 du Code du Travail. En conséquence, cette autorisation entraîne la renonciation de plein droit des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription.

DIXIÈME RÉOLUTION

Pour l'accomplissement des formalités prévues par la loi, tous pouvoirs sont donnés aux porteurs de copies ou d'extraits du procès-verbal de la présente Assemblée.



Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire du 9 juin 2011

Rapport du Conseil d'Administration

Direction

Stanislas JOBBE DUVAL
Directeur Général

Christian DELMEIRE
Directeur Général Adjoint

Commissaires aux Comptes

GRANT THORNTON
Titulaire

Cabinet IGEC
Suppléant

Conseil d'Administration

Robert BAEHREL
Président

BATIGERE NORD-EST
Administrateur
représentée par Claude GERARD

BATIGERE S.A.S.
Administrateur
représentée par Christine JULLIAND

BATIGERE-SAREL
Administrateur
représenté par Dominique DUBAND

CILGERE
Administrateur
représenté par Christian GITIAUX

**COMITÉ D'AIDE SOCIALE du Ministère de l'Ecologie,
du développement durable, des Transports
et du Logement**
Administrateur
représenté par Dominique VARAGNE

DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE
Administrateur
représenté par Nicole GOUETA

DÉPARTEMENT DE PARIS
Administrateur
représenté par Didier GUILLOT

Daniel MESSIN
Administrateur Locataire

Claude BRUN
Administratrice

Jean-François BUCKET
Administrateur

Edgard FISSON
Administrateur Locataire

Gérard GADRAT
Administrateur

Noël GIROD
Administrateur

Pierre-Malo HECQUET
Administrateur

Jean-Marie SCHAACK
Administrateur

Yves CATODEAU
Administrateur Locataire

BATIGERE

BATIGERE
ILE DE FRANCE

89 rue de Tocqueville
75017 PARIS
Tél. 01 44 29 84 00
www.batigere.fr

